

2 octobre 2013

Le Collectif des Riverains de l'Aiguillon.

Chanteloup

44730 Saint Michel Chef Chef

Mail : collectifaiguillon44730@laposte.net

UDPN 44

Maison des Associations

10, rue Anatole de Monzie

44200 NANTES

Bretagne Vivante

186 rue Anatole France –

BP 63121 - 29231

BREST Cedex 2

Monsieur Le Sous-préfet

1, rue Vincent Auriol

B.P.616

44606 Saint Nazaire

Objet : Pollution toxique provenant de la décharge de l'Aiguillon

Monsieur le Sous-préfet

Veillez trouver ci-joint l'étude réalisée par Bretagne Vivante pour les Associations de Protection de l'Environnement de la CSS de la décharge de l'aiguillon : Collectif des Riverains, UDPN et Bretagne Vivante.

Cette étude scientifique détermine la part de lixiviats dans les eaux en aval de la décharge à partir des analyses piézométriques officielles des Responsables de cette décharge. Cette étude démontre et prouve sans aucun doute que la décharge fuit, qu'elle relâche dans son environnement des lixiviats toxiques de façon permanente depuis 2004. Nous constatons de plus que les fuites s'accroissent de plus en plus dans le temps. Les Associations demandent que cette étude soit présentée lors de la prochaine réunion de CSS.

Sans réponse scientifique sur cette étude, comme sur les autres études qui vous ont été déjà transmises depuis 2 ans, nous sommes dans l'obligation de considérer qu'il est prouvé scientifiquement que la décharge pollue son environnement depuis son origine et qu'elle va continuer à polluer son environnement pendant encore 30 ans. Le refus de faire un traçage avec un traceur non présent dans la nature environnante est pour les Associations une preuve supplémentaire que la décharge fuit et émet des polluants toxiques dans son environnement.

Les Associations de protection de l'Environnement ne peuvent, du fait de leurs responsabilités vis-à-vis de l'Environnement et la Population, cautionner ces fuites toxiques de la décharge dans l'environnement, fuites qui existent et polluent depuis 30 ans et que vous cautionner pour les 30 ans à venir, sans en connaître l'impact sur les hommes, la faune et la flore depuis 30 ans et pour les 30 ans à venir.

Les Associations demandent qu'une étude d'impact complète, scientifique et contradictoire soit réalisée par l'organisme national neutre et compétent du BRGM qui est le Bureau d'Etude qui a effectué l'étude d'impact d'origine de cette décharge.

Les Associations ne peuvent cautionner cette pollution toxique des bassins versants (y compris les étangs) qu'administrativement vous décidez d'accepter, sans la quantifier, sans vouloir savoir où elle va, où elle s'accumule, sans savoir son impact à court terme comme à long terme, tant sur la faune, la flore et la population.

Nous ne pouvons nous rendre complice de cette pollution toxique depuis 30 ans et pour les 30 ans à venir. Nous ne validons pas le Rapport de surveillance 2012.

Dans l'attente d'une réponse sérieuse de votre part, nous vous prions, M. le Sous-préfet, de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations

Signatures : Jean louis e cuer,

Pour les associations :
Collectif des Riverains de l'Aiguillon
Union Départementale des associations de Protection de la Nature
Bretagne Vivante

Pièce Jointe : Etude Bretagne Vivante (Jean Pierre Rivron, Jean Louis Ecuier)
« Etude part de lixiviats dans piézos.pdf » en date du 2 octobre 2013

Copie :
M. le Préfet de Loire Atlantique